

Déclaration Préalable emportant mise en compatibilité du PLU de
Mont-de-Lans

Projet de retenue de la Mura et réseau de neige de
culture

02/12/2022 – COMPTE RENDU – REUNION PUBLIQUE – CONCERTATION
PREALABLE

Personnes présentes

La commune des Deux-Alpes représentée par son Maire M. Christophe AUBERT et de membres du Conseil Municipal a présidé la réunion.

La commune était accompagnée :

- Du bureau Alpicité représenté par M. Nicolas BREUILLOT accompagnant la commune sur la mise en compatibilité du PLU de Mont-de-Lans ;
- Du bureau d'études Antéa représenté par Isabelle Tachot
- Du bureau d'études CIME représenté par Pierres Yves ROUXEL ;
- Me DEFRADAS (avocat conseil)

Environ 20 personnes ont assisté physiquement à la réunion (en totalité ou en partie).

La réunion débute à 20h00.

Objectif de la réunion :

Présentation du projet de retenue de la Mura et réseau de neige de culture, les principaux enjeux environnementaux et les modifications à apporter au PLU de Mont-de-Lans auprès du public.

Compte rendu de la réunion publique :

Introduction de la part de Monsieur le Maire des Deux-Alpes, qui rappelle les motifs qui ont conduit à lancer la procédure déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mont-de-Lans permettant la création du projet de retenue de la Mura et réseau de neige de culture.

La présente réunion a ainsi pour but de présenter le projet et les modifications qui seront apportées au PLU de Mont-de-Lans.

Les bureaux d'études Antéa et Alpicité réalisent ensuite une présentation sous la forme d'un diaporama (téléchargeable sur le site de la Mairie des Deux-Alpes <https://www.mairie2alpes.fr/medias/1670319148-reunionpublique02122022antea.pdf>).

Suite à la présentation, plusieurs questions sont posées par le public :

1- Comment le projet est-il financé ?

La municipalité : Il s'agit d'un investissement de long terme pour la commune dont le financement s'étalera sur près de 40 ans. Le projet sera financé par la banque des territoires. Le projet sera financé à l'aide :

- D'un contrat de plans Etat-Région ;
- De subventions : département, Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) ;
- De financement communal ;
- De la redevance versée par la SATA

2- Quel est le pourcentage de neige de culture pour la station de l'Alpe d'Huez ?

La municipalité : La neige de culture sur la station de l'Alpe d'Huez représente entre 65 et 70% du domaine.

Conclusion

M le Maire remercie tout le monde d'avoir participé. La concertation a démarré le 7 novembre 2022 et se terminera le 2 janvier. Il invite tout le monde à venir en mairie ou à visiter le site internet de la commune pour consulter le dossier et s'exprimer.

21h15, fin de la réunion.